

4. Certificats autorisant des accusations exclues

- Tous les services en regard d'accusations et de procédures autorisées par un certificat qui n'est pas admissible aux honoraires forfaitaires seront payés selon le tarif horaire, même si le certificat vise également des accusations multiples moins graves
- Un autre certificat sera délivré dans le cas d'accusations criminelles qui ne sont pas connexes

Certificats autorisant des accusations exclues (entendues séparément)

- Dans le cas d'accusations exclues autorisées par un certificat pour un même client qui sont entendues séparément (c.-à-d. des jours différents ou devant des juges différents),
 - il n'y a pas de changement aux politiques et processus de facturation d'AJO
- Les avocats continuent de facturer leurs services selon le tarif horaire lorsque des accusations exclues sont entendues séparément



Mai 2011

Deuxième étape du programme d'honoraires
forfaitaires